



LIEU DE LA FORMATION

CLAIRAC - LYCÉE DES MÉTIERS PORTE DU LOT
POUR TOUTES AUTRES LOCALITÉS MERCI
DE NOUS CONTACTER.

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

PRÉ-REQUIS

Aucun mais il est conseillé d'être familiarisé avec l'outil informatique.

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Compte personnel de Formation CPF
- Financement personnel
- Plan de développement des compétences
- PRO-A (ex Période de PRO)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Connaître et maîtriser la réglementation en vigueur. (DT-DICT).
- Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) et leur rôle.
- Identifier les différents types de réseaux et les conséquences d'un accrochage.
- Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux.
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

CONTENU DE LA FORMATION

- La procédure DT et DICT
- Connaissance des réseaux
- La prévention en amont de la réalisation du chantier
- Les informations utiles pour les acteurs du chantier
- Les règles de sécurité et les techniques de travaux
- La gestion des anomalies et des dommages
- Les sanctions
- Evaluation

CONDITIONS DE FORMATION

DUREE : 8 à 14 heures dont passage du QCM

MODALITES :

Alternance de présentation théorique de la réglementation et de mise en application (cas pratiques simples, mini QCM)

L'examen se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet. A chaque candidat est attribué un ticket à usage unique d'accès à la plateforme QCM.

Formation inter ou intra entreprises

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.

L'examen par QCM comporte 40 questions. Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen dans un délai imparti d'1 heure.

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer à son collaborateur l'AIPR (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

Barème des points :

- réponse bonne : + 2 points - réponse « je ne sais pas » : 0 point

- réponse fautive à une question ordinaire : - 1 point

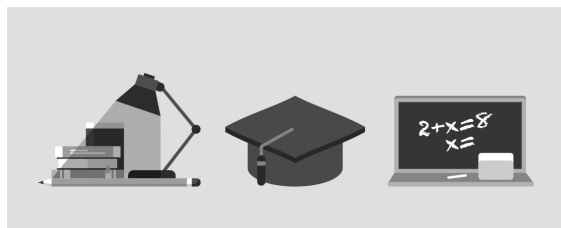
- réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal pour réussir à l'examen « opérateur » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points)

VOS CONSEILLERS DE L'AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Saloua HENNEQUIN
Chargée de Mission
saloua.hennequin@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54
06 73 84 36 94

Valérie BOLZAN
Assistante Commerciale
valerie.bolzan@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54 ou 05 53 83 33
54



PROFIL DES INTERVENANTS

Les formateurs de la spécialité du GRETA CFA AQUITAINE qui est reconnu centre d'examen par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (réglementation DT-DICT de juillet 2012).

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Saloua HENNEQUIN
Chargée de Mission
saloua.hennequin@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54
06 73 84 36 94

Valérie BOLZAN
Assistante Commerciale
valerie.bolzan@greta-cfa-
aquitaine.fr
05 53 76 02 54 ou 05 53 83 33
54